

Sujet : [INTERNET] Re: Enquête publique micro centrale de Cestrède

De : dominique portier <dominiqueportier72@gmail.com>

Date : 22/03/2024 13:01

Pour : pref-pch-cestrede-gavarniegedre@hautes-pyrenees.gouv.fr

Bonjour,

Je vous transfère ce mail que je vous ai envoyé à 12 h 22 car j'avais oublié le fr dans l'adresse mail.
En espérant que l'adresse mail ne soit pas fermée et que si vous recevez ce mail, vous voudriez bien le prendre en compte

Cordialement

Dominique Portier

Le ven. 22 mars 2024 à 12:53, dominique portier <dominiqueportier72@gmail.com> a écrit :

Bonjour,

Je vous transfère ce mail que je vous ai envoyé à 12 h 22 car j'avais oublié le fr dans l'adresse mail.
En espérant que l'adresse mail ne soit pas fermée et que si vous recevez ce mail, vous voudriez bien le prendre en compte

Cordialement

Dominique Portier

----- Forwarded message -----

De : dominique portier <dominiqueportier72@gmail.com>

Date: ven. 22 mars 2024 à 12:22

Subject: Enquête publique micro centrale de Cestrède

To: <pref-pch-cestrede-gavarniegedre@hautes-pyrenees.gouv>

A l'attention de Monsieur Didier Jarrot
Commissaire-Enquêteur

Vous trouverez l'avis de FNE 65 concernant le projet de centrale hydroélectrique sur Cestrède.

Cordialement

Dominique Portier pour FNE 65

— Pièces jointes : —

2024.03.21 EP Centrale hydroelectrique Cestède.pdf

75,1 Ko



17 Route de Pau
65000 Tarbes

Tél : 06 52 61 52 42

email : contact@fne65.fr
internet : <https://fne65.fr/>

Affiliée à **FNE Occitanie-Pyrénées**

France Nature Environnement 65 (FNE 65)

Fédération départementale d'associations
de protection de la Nature et de l'Environnement des
Hautes-Pyrénées

*Agréée au titre de l'article L.141-1
du Code de l'Environnement*

A l'attention de Monsieur Didier JARROT
Commissaire Enquêteur sur le projet de centrale hydroélectrique sur Cestrède
Mairie de Gedre
Place Julien Soulère
65120 Gedre

Tarbes, le 21 mars 2024

Monsieur,

L'association France Nature Environnement Hautes-Pyrénées (FNE65) est opposée à ce projet de centrale hydroélectrique sur le Gave de Cestrède.

Le Gave de Cestrède abrite de nombreuses espèces à forte valeur patrimoniale qui ne sont suffisamment pris en compte dans ce projet. Les modifications du débit de ce cours d'eau entraîneront une altération de l'habitat de ces espèces liés au milieu aquatique notamment pour le Desman des Pyrénées et l'Euprocte des Pyrénées. Une demande de dérogation à la destruction d'habitats d'espèces protégées est donc nécessaires pour que ce soit bien appréhendé les conséquences de cet aménagement.

Les données de débit d'eau dans le Gave de Cestrède produites dans les documents mis à disposition du public sont trop anciennes et ne sont pas fidèles à la réalité de la situation actuelle. En effet les impacts du changement climatiques sur la quantité d'eau présent dans ce gave sont déjà significatifs et donc le débit disponible pour faire fonctionner la centrale hydroélectrique est moindre que celui qui a servi à la base de l'étude d'impact. De plus, les effets du changement climatiques dans les 10, 20 et 30 ans à venir ne sont pas évalués dans le projet. Ce manque de données récentes ne permet de certifier que la quantité d'eau présente dans le gave sera suffisante pour faire fonctionner la centrale hydroélectrique à long terme.

Le plateau de Bué est un site très touristique de la vallée des Gaves, les aménagements et notamment les travaux prévus sur 2 ans vont engendrés des nuisances sonores qui auront un impact certain sur l'attractivité de ce site pour les résidents estivaux et les randonneurs. La centrale va générer une nuisance sonore dont l'impact n'a pas été suffisamment pris en compte dans l'étude d'impact. La qualité paysagère de ce site sera fortement mis à mal pour la conduite forcée mis en place.

L'étude d'impact devrait comporter une recherche sur les autres sites potentiels pouvant

recevoir la centrale hydroélectrique. Or seul le gave de Barrada est évoqué dans le document, cela n'est pas suffisant pour répondre aux exigences légales de démontrer la pertinence du choix du site pour ce projet.

De la même manière, une étude de l'impact cumulée des divers aménagements déjà présents sur le Gave de Cestrède n'est pas produite or cela semble essentiel pour évaluer les effets à long terme de ce projet sur ce milieu aquatique.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons d'émettre un avis défavorable à ce projet.

Nous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos sincères salutations .

Pour le Conseil d'administration de FNE65

Dominique Portier